

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Allianz Trade

Défaillances d'entreprises

27 juillet 2026
PARIS

Défaillances d'entreprises dans les Départements d'Outre-Mer (DOM) au deuxième trimestre 2026 : une hausse de +30 % par rapport au T2 2025 et +23 % sur l'ensemble du premier semestre.

- 709 défaillances d'entreprises ont été enregistrées dans la région DOM au T2 2026, une hausse de +30 % par rapport au T2 2025 et +23 % sur le premier semestre, après une hausse de +16 % en 2025. Il s'agit de l'accélération la plus forte du territoire national.
- La Guyane est le seul département en recul au T2 2026 (-29 %). La Martinique, la Guadeloupe et la Réunion sont tous en nette hausse.
- La région se distingue par une hausse marquée des défaillances dans le commerce (+33 %) et le tertiaire-service (+28 %).
- Au niveau national, 18 004 défaillances d'entreprises ont été comptabilisées en France au deuxième trimestre 2026, une augmentation de +5 % par rapport au deuxième trimestre 2025, confortant la hausse du T1 (+6 %).
- Le risque de défaillances demeure haussier : entre croissance atone et tensions au Moyen-Orient, le nombre de défaillances pourrait dépasser 70 000 en 2026.

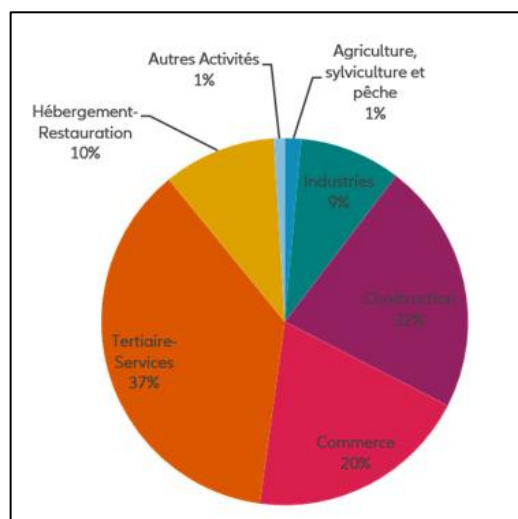
Allianz Trade, leader mondial de l'assurance-crédit a publié sa dernière étude sur les défaillances d'entreprises en France pour le 2^{ème} trimestre 2026.

Défaillances dans les DOM : l'accélération la plus forte du territoire national au T2 2026

Avec 2 321 faillites en 2025 (+16 % contre +4 % au niveau national) et +23 % au S1 2026 (contre +5 % au niveau national), les Départements d'Outre-Mer affichent la dynamique la plus défavorable de France. Le T2 2026 confirme cette tendance (+30 %), tirée par la Martinique (+45 %), la Guadeloupe (+46 %) et la Réunion (+36 %).

Seule la Guyane recule au T2 (-29 %) après une envolée exceptionnelle en 2025 (+194 % liée à un effet de base post-Covid). La Réunion pèse 48 % de la zone et maintient une trajectoire fortement haussière malgré un léger repli en 2025 (-2 %).

Côté secteurs, le commerce bondit de +33 % (contre +3 % au niveau national) et le tertiaire-services de +28 % (contre +8 % national), signalant une crise de l'ensemble du tissu économique ultramarin. L'industrie est surreprésentée (9 % contre 6 % national) et progresse de +23 % (contre +4 % national), probablement liée aux secteurs de transformation agroalimentaire. L'hébergement-restauration est sous-représenté (10 % contre 13,5 % national) et relativement contenu (+8 %).

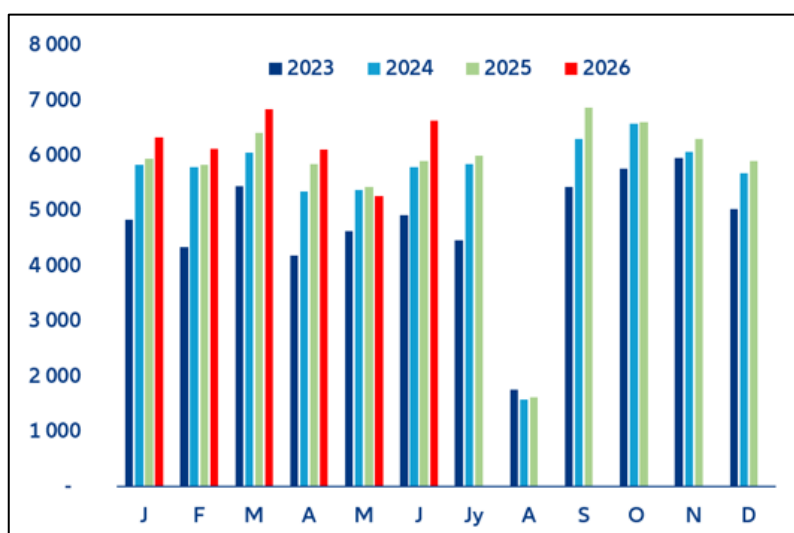


Source : Allianz Trade

Défaillances d'entreprises : toujours pas d'accalmie en France au T2 2026

2026 a débuté comme l'année 2025 s'est achevée : avec une nouvelle hausse. Les entrées en procédures collectives se sont affichées en nette progression au deuxième trimestre (+5 % par rapport au T2 2025), confortant la hausse du T1 (+6 %).

Ce momentum confirme l'infléchissement attendu après les pics d'accélération affichés en 2022 (+49 %), 2023 (+35 %) et 2024 (+17 %), mais surtout la persistance d'un très haut niveau de sinistralité. Le deuxième trimestre 2026 affiche à un plus haut historique pour un deuxième trimestre (18 004 cas contre 17 184 pour le précédent record au T2 2025). Idem pour le S1 2026 (37 298 cas).



Défaillances d'entreprise,
en nombre, par mois
Source : Allianz Trade

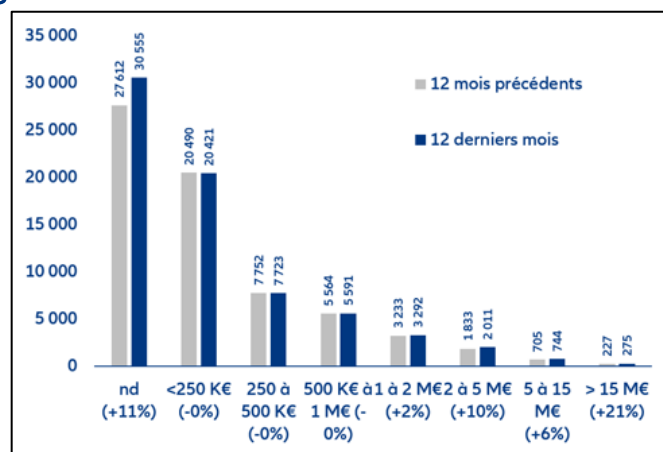
« La perspective reste celle d'un chiffre durablement élevé au regard de la faiblesse conjoncturelle, avec une inflation élevée freinant la reprise de la consommation, des problèmes persistants dans la construction, et des taux d'intérêt élevés – mais aussi du fait de la forte création d'entreprises depuis le covid. Les faillites d'entreprises ne diminueraient que modérément en 2027, à mesure que les conditions économiques devraient s'améliorer. Le risque est toutefois bel et bien haussier du fait des incertitudes géopolitiques autour de la situation au Moyen Orient, qui ne fait qu'accroître les

difficultés des nombreuses entreprises déjà mises à mal par la succession des crises, tirant notre prévision centrale au-dessus de la barre de 70 000 défaillances en 2026 » **explique Maxime Lemerle, Responsable de la recherche défaillances chez Allianz Trade.**

Les grandes entreprises ne sont pas épargnées

Après s'être diffusée à toutes les tailles d'entreprises, la hausse des défaillances se concentre sur les deux extrémités du spectre depuis 2025 : les plus petites, et les plus grandes.

A fin juin 2026 toutes les entreprises défaillantes pour lesquelles les données financières sont disponibles représentaient encore, au regard des données historiques, des niveaux très élevés de chiffre d'affaires cumulé (EUR 38,7 Mds, soit +17 % sur 1 an et +59 % par rapport à la moyenne 2006-2025) et de passif fournisseurs (EUR 8,6 Mds soit +28 % sur un an et +70 % par rapport à la moyenne 2006-2025).



Défaillances d'entreprise par taille de chiffre d'affaires, à fin juin 2026 / Source : Allianz Trade

Secteurs : les services et la finance en nette accélération, la construction et le négoce à contre-courant (au T2 2026)



Sur les trois derniers mois, les services B2B et le commerce automobile enregistrent chacun +14 %, suivis de la finance/assurance/immobilier (+13 %) et de l'hébergement-restauration (+11 %). Pour la finance/immobilier, cette poussée marque une accélération brutale bien que le secteur n'affiche que +4 % sur douze mois glissants et +6 % sur le semestre.

Défaillances d'entreprise par secteurs

Source : Allianz Trade

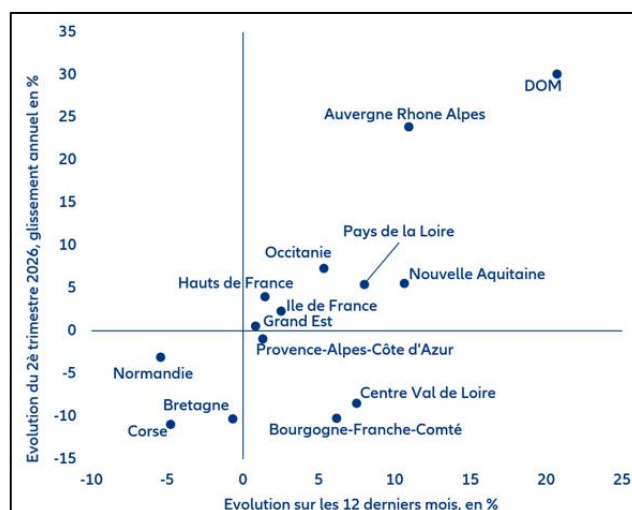
À l'inverse, cinq secteurs évoluent sous la moyenne nationale, voire en territoire négatif : la construction (-2 %, 3 540 défaillances), le transport-entrepôt (-3 %), le commerce de gros (-2 %), le commerce de détail (-1 %) et l'information-communication (-1 %). La construction, premier secteur sinistré avec 20 % des faillites nationales (14 204 sur douze mois), confirme ainsi l'accalmie amorcée

en 2025 (-3 %) après la très forte poussée de 2024 (+25 %). En cumul semestriel, services aux entreprises (+11 %), commerce automobile (+11 %) et services aux particuliers (+10 %) restent les moteurs de la hausse.

Les régions en ordre un peu plus dispersé

A fin juin 2026, la hausse des défaillances reste quasi généralisée à toutes les régions au regard du cumul 12 mois, en particulier la Nouvelle Aquitaine (+11 %), l'Auvergne Rhone Alpes (+11 %) et les Pays de la Loire (+8 %), tandis que l'Ile-de-France (+2 %) reste la plus sinistrée, avec près d'une faillite sur quatre (23 %) devant Auvergne Rhone Alpes (12 %).

En glissement annuel, le deuxième trimestre 2026 a toutefois marqué un repli dans six régions en glissement annuel : Bourgogne Franche Comté, Bretagne, Centre Val de Loire, Corse, Normandie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Evolution des défaillances par région sur les 12 derniers mois
Données à fin juin 2026 / Source : Allianz Trade

Les défaillances des « entreprises en nom » s'envolent

La hausse des défaillances reste généralisée à tous les types de forme juridique, mais avec une poussée prolongée pour les entreprises en nom sur la période récente, lesquelles représentent à nouveau 13% des défaillances (+3pp par rapport à 2023-2024). La hausse des faillites de sociétés (SARL, SA, etc...) perd en intensité (+2 % sur 12 mois) mais cela reflète une quasi-stabilité à un (très) haut niveau puisqu'elles dépassent significativement (27 %) le niveau annuel moyen observé pendant la décennie pré-crise sanitaire (61 451 à fin juin 2026, contre 47 869 en moyenne sur 2010-2019).

« Avec plus de 18 000 défaillances enregistrées au deuxième trimestre, la France atteint un niveau inédit pour cette période de l'année. Si les situations sectorielles et régionales apparaissent aujourd'hui plus contrastées, les fragilités restent bien présentes au sein du tissu économique français. Dans un contexte de croissance faible et d'incertitudes géopolitiques persistantes, les entreprises ne peuvent se permettre de subir leurs risques commerciaux. Elles doivent au contraire les identifier, les anticiper et les piloter activement. C'est précisément dans ces moments d'incertitude que l'assurance-crédit démontre toute sa valeur, en apportant aux entreprises la visibilité et la protection nécessaires pour poursuivre leur activité en toute confiance. » rappelle **Laurent Treilhes, Président du Comité Exécutif d'Allianz Trade en France.**

Contact Allianz Trade

Nicolas Dupont Saurat
+33 6 68 54 76 53
nicolas.dupont@allianz-trade.com
Follow us

Contacts Verbatee

Jérôme Goaër & Florence Bastien
+ 33 6 61 61 79 34 / +33 6 61 61 78 55
j.goaer@verbatee.com
f.bastien@verbatee.com

<https://www.linkedin.com/company/allianz-trade-france/>

A propos d'Allianz Trade

Allianz Trade est le leader mondial de l'assurance-crédit commercial et un spécialiste reconnu dans les domaines de la caution, du recouvrement, du financement structuré et du risque politique. Notre réseau d'intelligence propriétaire repose sur un accès instantané aux données de plus de 289 millions d'entreprises. Nous donnons aux entreprises la confiance nécessaire pour commercer en sécurisant leurs paiements. Nous indemniserons votre entreprise en cas de créance douteuse, mais plus important encore, nous vous aidons à éviter les créances douteuses en premier lieu. Chaque fois que nous fournissons une assurance-crédit ou d'autres solutions financières, notre priorité est la protection prédictive. Mais lorsque l'imprévu survient, notre note de crédit AA signifie que nous disposons des ressources, soutenues par Allianz, pour fournir une indemnisation afin de maintenir votre activité. Basé à Paris, Allianz Trade est présent dans plus de 40 pays avec 5 900 employés. En 2025, notre chiffre d'affaires consolidé était de 4 milliards d'euros et les transactions commerciales mondiales assurées représentaient 1 400 milliards d'euros d'exposition. Pour plus d'informations, rendez-vous sur allianz-trade.fr.

Cautionary note regarding forward-looking statements

The statements contained herein may include prospects, statements of future expectations and other forward-looking statements that are based on management's current views and assumptions and involve known and unknown risks and uncertainties. Actual results, performance or events may differ materially from those expressed or implied in such forward-looking statements. Such deviations may arise due to, without limitation, (I) changes of the general economic conditions and competitive situation, particularly in the Allianz Group's core business and core markets, (II) performance of financial markets (particularly market volatility, liquidity and credit events), (III) frequency and severity of insured loss events, including from natural catastrophes, and the development of loss expenses, (IV) mortality and morbidity levels and trends, (V) persistency levels, (VI) particularly in the banking business, the extent of credit defaults, (VII) interest rate levels, (VIII) currency exchange rates including the euro/US-dollar exchange rate, (IX) changes in laws and regulations, including tax regulations, (X) the impact of acquisitions, including related integration issues, and reorganization measures, and (XI) general competitive factors, in each case on a local, regional, national and/or global basis. Many of these factors may be more likely to occur, or more pronounced, as a result of terrorist activities and their consequences.